

RAIFFEISEN

**Banque Raiffeisen du Mont-Tendre
Rapport de gestion**

2025

Ce qui nous différencie

Table des matières

3	Avant-propos
4	Exercice 2025
6	Bilan
7	Compte de résultat
8	Etat des capitaux propres
9	Chiffres clés
10	Annexe aux comptes annuels
19	Informations sur le bilan
26	Informations sur les opérations hors bilan et sur le compte de résultat
28	Rapport de l'organe de révision

Photo de couverture:

Ce qui nous différencie – engagement.

Grâce à notre engagement diversifié en faveur de la culture, du sport et de projets sociaux, le Groupe Raiffeisen génère depuis 125 ans une plus-value pour la société – au niveau local, régional et national.

© Raiffeisen Suisse société coopérative, 2026
Responsabilité globale: Banque Raiffeisen du Mont-Tendre

Avant-propos

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'exercice écoulé a été riche en événements. Il a été marqué par des tensions géopolitiques, des incertitudes économiques et un contexte de taux d'intérêt difficile. Grâce à son engagement sans faille, notre personnel a contribué à ce que la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre reste un partenaire fiable pour ses sociétaires et sa clientèle.

En 2025, nous avons encore renforcé notre position sur le marché. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir un grand nombre de nouvelles clientes et nouveaux clients, ainsi que de nouveaux sociétaires. Dans son activité de base, notre Banque a enregistré des afflux réjouissants. Les créances hypothécaires ont en effet augmenté de 24,2 millions de francs par rapport à l'exercice précédent (+2,9%), pour s'établir à 872,5 millions de francs. Les dépôts de la clientèle ont également progressé et s'établissaient à 628,6 millions de francs (+9,8%) à la fin de l'année. Du côté des revenus, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a évolué positivement (+22,0%). Malgré la baisse du taux directeur par la Banque nationale suisse, le résultat brut des opérations d'intérêts a évolué favorablement (+2,6%) par rapport à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre est satisfaite de l'exercice 2025. Elle a réalisé un bénéfice annuel de 759'345 francs (exercice précédent: 758'592 francs).

La gestion durable et la création de valeur sont profondément ancrées dans notre philosophie. Le Groupe Raiffeisen génère chaque année une forte plus-value financière pour ses sociétaires et la société. Plus de deux millions de sociétaires actifs en bénéficient, notamment sous forme de réductions, de rémunération des parts sociales et d'expériences exclusives. En 2025, Raiffeisen a fêté ses 125 ans. Pour célébrer cet anniversaire, la Fédération Vaudoise des Banques Raiffeisen a lancé le «Trophée des 125 ans», qui a réuni 205 candidatures et mis en lumière la vitalité du tissu associatif vaudois. Lors de la cérémonie du 21 juin 2025, «Alpes vivantes» a remporté le 1er prix, suivie de «La Soliderie» et de «Jorat Parc naturel». Les collaborateurs de la banque Raiffeisen du Mont-Tendre se sont également engagés pour la collectivité sous la forme d'une journée de bénévolat avec le Parc Jura vaudois.

Vous trouverez aux pages suivantes un aperçu détaillé des chiffres clés ainsi que des informations complémentaires sur l'exercice écoulé.

Nous remercions nos clientes et clients de leur confiance et vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Banque.

Banque Raiffeisen du Mont-Tendre

Pascal Rossy

Président du conseil d'administration

Blaise Leuba

Président de la direction

Croissance du volume et activité solide dans les opérations de prévoyance et de placement

Dans un environnement exigeant, la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre a réalisé un bénéfice annuel de 759'345 francs (+0,1%). Les créances hypothécaires et les dépôts de la clientèle ont augmenté. La Banque a poursuivi sa croissance dans les opérations de placement et de prévoyance. Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a nettement augmenté. Malgré la baisse des taux directeurs et du niveau plus faible des taux en découlant, le résultat des opérations d'intérêts a évolué favorablement par rapport à l'exercice précédent.

En 2025, la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre a enregistré une croissance tant dans les opérations de bilan que dans les opérations de prévoyance et de placement. A l'actif du bilan, les créances hypothécaires ont progressé de 24,2 millions de francs (+2,9%) pour atteindre 872,5 millions de francs. Les créances sur la clientèle ont augmenté de 1,7 million de francs (+4,7%) par rapport à la fin de l'exercice précédent, pour s'établir à 38,0 millions de francs. Le total des prêts et crédits à la clientèle a ainsi progressé de 25,9 millions de francs (+2,9%); une grande partie provient des opérations avec la clientèle entreprises. Au passif du bilan, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 56,1 millions de francs (+9,8%) pour s'établir à 628,6 millions de francs durant l'exercice sous revue. L'évolution des opérations de prévoyance et de placement est également positive. Le volume des dépôts-titres a augmenté de 13,0 millions de francs (+14,3%) pour atteindre 104,3 millions de francs au 31 décembre 2025.

Hausse du résultat sur intérêts et des opérations de commissions et des prestations de service

Les opérations d'intérêts, notre principale source de revenus, ont été marquées par les baisses des taux directeurs de la Banque nationale suisse (BNS). Malgré tout, le résultat brut des opérations d'intérêts est supérieur à celui de l'exercice précédent et s'élève à 11,05 millions de francs (+2,6%). En outre, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a fortement progressé, de 292'965 francs (+22,0%), pour s'établir à 1,62 million de francs. Le résultat de négoce a augmenté de 78'990 francs (+13,7%) pour atteindre 656'596 francs. En raison de ces évolutions, le produit opérationnel s'élève à 13,84 millions de francs (exercice précédent: 12,85 millions de francs, +7,7%).

Toutes les activités contribuent à la progression du résultat.

Hausse des coûts en raison de l'augmentation des effectifs

Pendant la période sous revue, les charges d'exploitation de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre ont augmenté de 388'459 francs pour atteindre 7,00 millions de francs (+5,9%). L'augmentation des effectifs au cours des deux dernières années ainsi que les coûts de formation se traduisent par une hausse des charges de personnel qui ont atteint 4,35 millions de francs. Les autres charges d'exploitation ont diminué de 13'743 francs (-0,5%) pour s'établir à 2,65 millions de francs. La hausse des coûts a conduit à un Cost Income Ratio de 51,7% (exercice précédent: 49,9%).

Exercice 2025

Stabilité de la situation en matière de risque

Dans le cadre d'une politique de risque prudente, la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre met l'accent sur une croissance qualitative dans son activité de base. Sa situation en matière de risque est donc restée stable. La part des corrections de valeur pour créances compromises s'élève à 0,05% du total des prêts et crédits à la clientèle (exercice précédent: 0,06%).

La Banque Raiffeisen du Mont-Tendre applique une politique de risque prudente.

Le bénéfice annuel à un bon niveau

Les amortissements sur immobilisations corporelles se sont élevés à 686'491 francs (exercice précédent: 699'579 francs). En raison de l'augmentation des produits, le résultat opérationnel affiche une forte progression et s'élève à 6,12 millions de francs (+10,7%). Au total, la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre a réalisé un bénéfice annuel de 759'345 francs, un montant stable (+0,1%) par rapport à l'exercice précédent.

La Banque Raiffeisen du Mont-Tendre est positionnée de façon sûre et stable à long terme.

L'environnement de marché, avec le faible niveau des taux d'intérêt et les incertitudes géopolitiques persistantes, reste difficile pour l'exercice en cours. Dans l'ensemble, la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre table, pour l'exercice 2026, sur une bonne marche des affaires et sur un résultat à nouveau solide grâce à sa stratégie et à l'accent mis sur le développement de la proximité avec la clientèle.

Comptes annuels

Bilan

en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2025	Variation	
				absolue	en %
Actifs					
Liquidités		3'852'871	3'574'788	-278'083	-7,2
Créances sur les banques		73'967'474	120'554'624	46'587'150	63,0
Créances sur la clientèle	1, 5	36'328'227	38'032'775	1'704'548	4,7
Créances hypothécaires	1, 5	848'280'850	872'503'328	24'222'479	2,9
Opérations de négoce	2	–	4'927	4'927	–
Comptes de régularisation		1'047'129	677'788	-369'341	-35,3
Participations		9'901'327	11'701'325	1'799'998	18,2
Immobilisations corporelles		4'601'769	3'979'728	-622'041	-13,5
Autres actifs	4	29'424	29'837	413	1,4
Total des actifs		978'009'071	1'051'059'121	73'050'050	7,5
Passifs					
Engagements envers les banques		122'719'660	117'100'039	-5'619'621	-4,6
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		572'514'226	628'603'866	56'089'640	9,8
Obligations de caisse		–	–	–	–
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts		190'500'000	207'500'000	17'000'000	8,9
Comptes de régularisation		4'739'624	5'570'517	830'893	17,5
Autres passifs	4	953'778	460'693	-493'085	-51,7
Provisions	7	62'886'580	10'945'587	-51'940'993	-82,6
Réserves pour risques bancaires généraux	7	–	56'658'519	56'658'519	–
Capital social	8	5'390'400	5'316'400	-74'000	-1,4
Réserve légale issue du bénéfice		17'546'211	18'144'155	597'944	3,4
Bénéfice de l'exercice		758'592	759'345	753	0,1
Total des capitaux propres		23'695'204	80'878'419	57'183'216	241,3
Total des passifs		978'009'071	1'051'059'121	73'050'050	7,5
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels	1	63'290	83'680	20'390	32,2
Engagements irrévocables	1	54'358'315	63'739'540	9'381'225	17,3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	1	101'695'745	106'842'303	5'146'559	5,1

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Comptes annuels

Compte de résultat

Compte de résultat					
en CHF	Annexe	2024	2025	Variation	
				absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes		17'186'033	15'991'038	-1'194'996	-7,0
Charges d'intérêts		-6'413'544	-4'941'961	1'471'583	-22,9
Résultat brut des opérations d'intérêts		10'772'489	11'049'076	276'587	2,6
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-388'160	309'652	697'811	-179,8
Résultat net des opérations d'intérêts		10'384'329	11'358'728	974'398	9,4
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		737'211	827'915	90'704	12,3
Produit des commissions sur les opérations de crédit		162'687	252'038	89'351	54,9
Produit des commissions sur les autres prestations de services		1'262'425	1'367'181	104'757	8,3
Charges de commissions		-833'016	-824'864	8'152	-1,0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services		1'329'306	1'622'271	292'965	22,0
Résultat des opérations de négoce	11	577'606	656'596	78'990	13,7
Produit des participations		390'870	140'538	-250'332	-64,0
Résultat des immeubles		64'444	56'624	-7'821	-12,1
Autres produits ordinaires		106'745	28'270	-78'475	-73,5
Autres charges ordinaires		-397	-18'175	-17'778	n/a
Autres résultats ordinaires		561'662	207'257	-354'405	-63,1
Produit opérationnel		12'852'903	13'844'851	991'948	7,7
Charges de personnel	13	-3'943'957	-4'346'160	-402'203	10,2
Autres charges d'exploitation	14	-2'667'458	-2'653'715	13'743	-0,5
Charges d'exploitation		-6'611'415	-6'999'874	-388'459	5,9
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-699'579	-686'491	13'088	-1,9
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-10'570	-34'603	-24'033	227,4
Résultat opérationnel		5'531'339	6'123'883	592'544	10,7
Produits extraordinaires	16	15'477	24'000	8'523	55,1
Charges extraordinaires	16	-4'110'000	-3'714'002	395'998	-9,6
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		-	-992'000	-992'000	-
Impôts	15	-678'223	-682'536	-4'312	0,6
Bénéfice de l'exercice		758'592	759'345	753	0,1
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan					
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		597'944	601'435	3'491	0,6
Rémunération du capital social de la coopérative		160'649	157'910	-2'738	-1,7
Total du bénéfice distribué (bénéfice au bilan)		758'592	759'345	753	0,1

Comptes annuels

Etat des capitaux propres

Etat des capitaux propres

en CHF	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice*	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	5'390'400	17'546'211	–	758'592	23'695'204
Augmentation/réduction du capital	–74'000				–74'000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		597'944		–597'944	–
Dotations/prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux			56'658'519		56'658'519
Rémunération du capital social				–160'649	–160'649
Bénéfice				759'345	759'345
Capitaux propres à la fin de l'exercice de référence	5'316'400	18'144'155	56'658'519	759'345	80'878'419

* La réserve légale issue du bénéfice n'est pas distribuable.

En plus des capitaux propres déclarés susmentionnés, les provisions contiennent sous la position «Autres provisions» (voir annexe 7) des réserves latentes libres à hauteur de 10'817'653 francs (exercice précédent 62'770'172 francs), dont 0 francs sont imposés (exercice précédent 53'051'175 francs). La diminution des réserves latentes libres s'explique par un transfert vers les réserves pour risques bancaires généraux qui a été réalisé au cours de l'exercice.

Chiffres clés

Chiffres clés			
en CHF, %, nombre	2024	2025	Variation en %
Chiffres clés du bilan			
Total du bilan	978'009'071	1'051'059'121	7,5
Prêts et crédits à la clientèle ¹	884'609'077	910'536'103	2,9
dont créances hypothécaires	848'280'850	872'503'328	2,9
Dépôts de la clientèle	572'514'226	628'603'866	9,8
Dépôts de la clientèle en % des prêts et crédits à la clientèle	64,7%	69,0%	
Total des capitaux propres	23'695'204	80'878'419	241,3
Chiffres clés du compte de résultat			
Produit brut ²	13'241'063	13'535'200	2,2
dont résultat brut des opérations d'intérêts	10'772'489	11'049'076	2,6
Charges d'exploitation	6'611'415	6'999'874	5,9
Résultat opérationnel	5'531'339	6'123'883	10,7
Bénéfice de l'exercice	758'592	759'345	0,1
Cost Income Ratio ³	49,9%	51,7%	
Opérations de crédit			
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	558'880	471'483	-15,6
en % des prêts et crédits	0,06%	0,05%	
Pertes sur opérations de crédit	1'446	51'418	n/a
en % des prêts et crédits	-	0,01%	
Autres chiffres clés			
Effectif des sociétaires	4'939	5'089	3,0
Volume des dépôts	91'323'495	104'335'170	14,3
Effectif des collaborateurs	33	34	3,0
dont apprenti-e-s	3	4	33,3
Nombre de postes à plein temps	27,6	28,3	2,5
Nombre d'agences (siège inclus)	3	3	-

¹ En plus des «Créances hypothécaires», les prêts et crédits à la clientèle comprennent les «Créances sur la clientèle» après déduction des corrections de valeur pour les risques de défaillance.

² Comprend les positions «Résultat brut des opérations d'intérêts», «Résultat des opérations de commissions et des prestations de services», «Résultat des opérations de négoce» et «Autres résultats ordinaires».

³ Charges d'exploitation en % du produit brut.

Annexe aux comptes annuels

Dans les comptes annuels, la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre présente les résultats de l'exercice écoulé. L'annexe aux comptes annuels détaille la manière dont nous avons obtenu ces résultats et présente les principes régissant nos activités.

Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Raiffeisen du Mont-Tendre société coopérative est sise dans la commune de Hautemorges. Le rayon d'activité de la Banque Raiffeisen englobe les localités d'Apples, Ballens, Berolle, Bière, Bussy-Chardonney, Chavannes-le-Veyron, Chigny, Clarmont, Cottens, Cuarnens, Grancy, La Chau, La Coudre, L'Isle, Mauraz, Mollens, Monnaz, Mont-la-Ville, Montricher, Pampigny, Reverolle, Sévery, Vaux-sur-Morges, Villars-Bozon et Vufflens-le-Château. Le site principal d'Apples et les agences de L'Isle et Bière assurent un conseil personnalisé à la clientèle. La compétence centrale de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre qui est aussi sa principale source de revenus, réside dans les opérations d'intérêts, à savoir la réception de fonds de la clientèle et l'octroi de crédits, principalement sous forme d'hypothèques.

Fin 2025, la Banque Raiffeisen employait 34 collaborateurs, dont 4 personnes en formation. Les effectifs corrigés des emplois à temps partiel correspondent à 28,30 postes à plein temps.

Affiliation au Groupe Raiffeisen

La Banque Raiffeisen du Mont-Tendre est affiliée à Raiffeisen Suisse, qui tient lieu de centre de services et garantit l'ensemble des engagements du Groupe. Conformément aux statuts de Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen sont tenues de souscrire deux parts sociales de 1'000 francs par tranche de 100'000 du volume global de la comptabilité financière. Le volume global de la comptabilité financière comprend le total du bilan et le volume de dépôt (sans obligations de caisse propres en dépôt). Les parts sociales qui n'ont pas encore été appelées par Raiffeisen Suisse sont inscrites hors bilan en tant qu'engagement à libérer. Les Banques Raiffeisen ont aussi l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de leurs fonds propres, qui sont composés des capitaux propres déclarés et des réserves latentes. Au cas où elle quitterait le Groupe Raiffeisen, chaque Banque Raiffeisen s'engage à verser une indemnité de sortie de 1,5% du total du bilan.

Corporate Governance

La Banque Raiffeisen se conforme pour l'essentiel aux directives de Corporate Governance, non contraignantes pour Raiffeisen, de la SIX Swiss Exchange, respectivement du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse. Des informations détaillées à ce propos sont disponibles dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

En vertu de la circulaire 2017/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, le conseil d'administration doit être composé d'au moins un tiers de membres réunissant les critères d'indépendance stipulés aux chiffres 18 à 22. D'après ces critères, les membres du conseil d'administration ne sont notamment pas autorisés à exercer une autre fonction au sein de la Banque Raiffeisen et ne doivent entretenir aucune relation d'affaires avec cette dernière susceptible de provoquer un conflit d'intérêts. Les dispositions de la Circ.-FINMA 2017/01 sont respectées par la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre. Les membres suivants du conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance: Elodie Baudin, Pascal Rossy, Michel Walpen, Patrick Wulliens.

Annexe aux comptes annuels

Gestion des risques

Principe de gestion des risques

Le contrôle des risques et leur gestion ciblée font partie des compétences clés de la Banque Raiffeisen. L'objectif de la gestion des risques est d'assurer la pérennité et le succès de la Banque Raiffeisen à long terme et de préserver sa bonne réputation.

La politique de risque constitue la base de la gestion des risques et se fonde sur les Statuts et le Règlement d'administration de la Banque Raiffeisen ainsi que sur les dispositions légales en la matière.

La politique de risque assure un développement stable et durable de la capacité de rendement de la Banque. La Banque Raiffeisen prend des risques en toute connaissance de cause. Ceux-ci sont ensuite gérés aussi bien au niveau des engagements individuels que du portefeuille global. La Banque Raiffeisen applique des principes éthiques stricts à l'ensemble de ses activités bancaires.

Evaluation des risques

Le conseil d'administration traite régulièrement les principaux risques décrits ci-après, qui concernent la Banque Raiffeisen. A cet effet, l'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes. Ce faisant, une attention toute particulière est portée à la surveillance et à l'évaluation permanente des risques, en conformité avec la disposition à prendre des risques validée chaque année par le conseil d'administration.

Respect des dispositions en matière de fonds propres, de répartition des risques et de liquidités

En vertu de la décision de la FINMA, les Banques Raiffeisen sont libérées, sur une base individuelle, de l'obligation de respecter les dispositions en matière de fonds propres, de répartition des risques et de liquidités. Les prescriptions légales applicables doivent néanmoins être respectées sur une base consolidée.

Les obligations de divulgation prudentielle sur une base consolidée conformément à l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA) peuvent être consultées sur www.raiffeisen.ch/rch/fr/qui-sommes-nous/chiffres/publication.html.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte possible qui peut survenir si un débiteur ne remplit pas ses engagements contractuels. Les risques de crédit concernent principalement les clients privés et la clientèle entreprises.

La politique de crédit constitue la base du processus d'examen de crédit appliqué par la Banque Raiffeisen dans le cadre de l'octroi des crédits. L'examen du crédit met avant tout l'accent sur la solvabilité et la capacité de crédit des clients, ainsi que sur la valeur intrinsèque des garanties. Les crédits sont principalement octroyés contre des garanties.

L'évolution de la solvabilité, de l'honorabilité des clients et de la valeur des garanties est surveillée en permanence.

L'autorisation d'opérations de crédit est fondée sur les risques. La solvabilité du preneur de crédit, le montant du crédit et le type de garantie sont déterminants pour désigner l'organe compétent. Certaines opérations présentant un risque accru font l'objet d'une procédure d'autorisation spéciale. Les spécialistes de Raiffeisen Suisse se tiennent à la disposition de la Banque Raiffeisen afin de l'assister pour les positions de crédit particulièrement complexes.

Le risque de crédit est surveillé en permanence et fait régulièrement l'objet de rapports tant au niveau des positions individuelles qu'au niveau de l'ensemble du portefeuille. Cela consiste notamment à effectuer chaque trimestre des simulations de crise qui renseignent sur la robustesse du portefeuille même dans des conditions économiques extrêmement défavorables.

Annexe aux comptes annuels

Risque de marché

Le risque de marché représente la perte potentielle que peut subir la Banque Raiffeisen en raison d'un changement des prix du marché. La Banque Raiffeisen n'engage aucune opération boursière spéculative, elle ne gère pas de portefeuille de négoce. Elle ne détient de positions propres en titres, devises, billets et métaux précieux que dans la mesure où celles-ci sont indispensables aux affaires courantes avec la clientèle.

Risque de fluctuation des taux

Les risques de fluctuation des taux proviennent majoritairement des opérations de la clientèle et résultent principalement d'échéances différentes du passif et de l'actif du bilan.

Les risques de fluctuation des taux sont limités au sein de la Banque et font l'objet d'un suivi actif. En effet, la Banque Raiffeisen établit des scénarios de valeur actualisée et des analyses des revenus d'intérêts en rapport avec les risques de fluctuation des taux.

Risque de liquidité

La Banque Raiffeisen effectue les transactions de refinancement et celles visant à garantir sa liquidité avec le département Clientèle entreprises, Treasury & Markets de Raiffeisen Suisse, qui garantit l'accès du Groupe Raiffeisen au marché monétaire et des capitaux. La Banque Raiffeisen gère ses liquidités et son refinancement conformément aux prescriptions et limites internes de Raiffeisen Suisse.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, Raiffeisen entend le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou en conséquence d'événements externes. En font partie les risques juridiques et de compliance, les risques dans les opérations de placement, les risques relatifs à la sécurité de l'information et les cyberrisques, les risques liés à la sécurité physique, les risques informatiques ainsi que les risques relatifs à l'utilisation de modèles.

A l'occasion d'un risk assessment annuel, les risques opérationnels sont identifiés et évalués par la Banque. La gestion de ces risques englobe la définition et la mise en œuvre de mesures adéquates. Dans sa démarche, la Banque Raiffeisen attache une importance capitale au système de contrôle interne. La Banque se charge de surveiller elle-même la mise en œuvre des mesures définies. Le conseil d'administration approuve le profil de risque, l'évaluation annuelle de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les mesures définies à cet égard. La Banque Raiffeisen garantit la mise en œuvre des mesures définies.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur

Crédits garantis par gage immobilier

Les risques de défaillance sont surveillés régulièrement à l'aune de la valeur intrinsèque des garanties (cf. le paragraphe «Evaluation des garanties») et des probabilités de défaillance des positions de crédit. Hormis la valeur de la garantie, la solvabilité du débiteur est vérifiée en permanence à l'aune des retards de paiement en lien avec les intérêts et les amortissements. La Banque Raiffeisen identifie ainsi les crédits garantis par gage immobilier comportant des risques accrus. Ces crédits sont ensuite analysés en détail par des spécialistes du crédit. Dans certains cas, le service Recovery de Raiffeisen Suisse est impliqué. Au besoin, une couverture supplémentaire est requise. A défaut de cette dernière, une correction de valeur est établie (cf. aussi «Calcul des corrections de valeur et provisions»).

Annexe aux comptes annuels

Crédits couverts par des titres

Les engagements et la valeur des titres fournis en garantie sont surveillés quotidiennement. Si la valeur de nantissement tombe au-dessous du montant des engagements, une réduction des avances est envisagée ou des garanties supplémentaires sont demandées. Si l'insuffisance de couverture s'accroît ou en cas de conditions de marché extraordinaires, les garanties sont réalisées afin de liquider le crédit. Si les produits de la réalisation ne suffisent pas pour rembourser la créance en souffrance, des corrections de valeur sont constituées en conséquence.

Crédits sans couverture

Les crédits sans couverture sont en général des crédits d'exploitation octroyés à des clients entreprises, des financements à des collectivités de droit public ou des découverts en compte de clients privés représentant au maximum un mois de salaire. Pour la clientèle entreprises, le volume des crédits octroyés sans couverture est déterminé par des prescriptions et des limites correspondantes.

S'agissant des crédits d'exploitation en blanc, il est demandé chaque année au client, si nécessaire, des informations permettant de juger l'évolution financière de l'entreprise. Les comptes annuels audités et les boucllements intermédiaires sont demandés. Ces données sont évaluées et les éventuels risques sont identifiés. En présence de risques accrus, la Banque procède à une évaluation détaillée et définit avec le client les mesures nécessaires. Si, durant cette phase, la position de crédit s'avère menacée, une correction de valeur adéquate est constituée.

Calcul des corrections de valeur et provisions

Un besoin de corrections de valeur et/ou de provision est identifié selon les procédures décrites aux paragraphes «Crédits garantis par gage immobilier», «Crédits couverts par des titres» et «Crédits sans couverture». Les positions à risque sont réévaluées chaque trimestre et la correction de valeur est adaptée si nécessaire.

Risques de défaillance latents

Quant aux risques latents d'un portefeuille, les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance latents sont constituées selon une approche basée sur le risque, qui tient compte des risques du portefeuille. L'approche choisie pour constituer des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance latents est fondée méthodiquement sur les informations disponibles, relatives aux risques internes au Groupe (par exemple le rating client, le taux de défaillance historique). Cela doit permettre d'évaluer cette prévoyance des risques de façon aussi réaliste que possible.

Evaluation des garanties

Crédits garantis par gage immobilier

S'agissant des crédits garantis par gage immobilier, chaque octroi de crédit repose sur une évaluation actualisée des garanties. L'estimation dépend du type et de l'utilisation des immeubles.

S'agissant d'estimer les maisons individuelles, les appartements en propriété ainsi que les appartements ou maisons de vacances, la Banque Raiffeisen dispose d'un modèle d'estimation hédoniste qui s'ajoute à la méthode de la valeur réelle. C'est sur la base des caractéristiques détaillées de l'immeuble concerné que la méthode d'estimation hédoniste compare son prix à des transactions immobilières similaires. Pour l'estimation, la Banque Raiffeisen s'appuie sur les prix immobiliers en vigueur dans la région, fournis par un prestataire externe. La Banque Raiffeisen actualise la valeur de l'immeuble sur la base de ces estimations, régulièrement ou lorsque les circonstances l'exigent.

L'évaluation des maisons pour deux et trois familles se fait selon la méthode de la valeur réelle.

Annexe aux comptes annuels

Les immeubles locatifs, les objets à usage mixte, les immeubles commerciaux / industriels et les objets spéciaux sont évalués selon la méthode de la valeur de rendement, qui se base sur les revenus locatifs durables. Ce modèle prend également en compte les données du marché, les données relatives au site et les taux de vacance. Le revenu locatif est contrôlé périodiquement et quand les circonstances l'exigent, en cas de signes indiquant des variations notables du revenu locatif ou du taux de vacance. La Banque Raiffeisen actualise l'évaluation régulièrement ou quand les circonstances l'exigent.

Pour les immeubles agricoles, la charge maximale selon la loi fédérale sur le droit foncier rural est déterminante.

Par ailleurs, à partir d'une certaine valeur ou pour les immeubles présentant des caractéristiques de risque particulières, il est fait appel à des estimateurs internes de Raiffeisen Suisse ou à des estimateurs immobiliers externes accrédités. Pour les créances compromises, il y a lieu de calculer également une valeur de liquidation.

S'agissant du financement d'achats de biens immobiliers ou de changements de propriétaires, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la base d'avance correspond au montant le plus faible entre le prix d'achat et la valeur vénale. En cas de changements de propriétaires à prix préférentiel entre personnes physiques ou morales qui sont économiquement et/ou juridiquement liées, des dérogations au principe de la valeur la plus basse sont possibles. Dans le cadre de l'octroi de crédit pour les nouvelles affaires et des augmentations de crédit, la valeur d'avance initiale est définie et conservée pendant une durée de cinq ans dans la mesure où aucun investissement n'est effectué dans l'objet gagé.

Crédits couverts par des titres

Pour la garantie des crédits lombard et des autres crédits couverts par des titres, les sûretés acceptées sont des instruments financiers cessibles présentant une bonne liquidité et négociés activement.

La Banque applique des décotes sur les valeurs du marché pour couvrir le risque de fluctuation de cours et calculer la valeur d'avance. Pour les produits structurés et les produits présentant une durée résiduelle assez longue, la période de liquidation peut être beaucoup plus longue, et c'est pourquoi les décotes sont plus élevées que pour les actifs liquides. Pour les polices d'assurance vie ou les garanties, les décotes sont fixées sur la base du produit.

Les valeurs d'avance sont surveillées en permanence et adaptées en cas d'évolution du marché ou de risque accru.

Politique commerciale concernant l'utilisation d'instruments financiers dérivés et hedge accounting

Les opérations portant sur des instruments financiers dérivés ne sont effectuées qu'en tant que commissionnaire et pour satisfaire à des demandes de la clientèle.

Les risques de fluctuation des taux sont couverts au moyen de placements ou de crédits à taux fixe et variable auprès de Raiffeisen Suisse.

Annexe aux comptes annuels

Principes d'établissement et de présentation des comptes

Principes généraux

La comptabilité, l'évaluation et l'inscription au bilan s'effectuent conformément aux dispositions du code suisse des obligations, à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'ordonnance afférente, à l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi qu'à la Circ.-FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques». Les positions portées au bilan sont évaluées individuellement. Conformément aux prescriptions précitées, les comptes annuels sont établis avec présentation fiable. A la différence d'un boucllement établi selon le principe de la présentation fidèle (true and fair view), le boucllement individuel peut contenir des réserves latentes.

Allégements en cas d'établissement de comptes consolidés

Le Groupe Raiffeisen établit des comptes consolidés complets. La Banque Raiffeisen profite donc en tant que composante du Groupe Raiffeisen de divers allégements (rabais de consolidation). Dans le boucllement individuel, elle n'est pas tenue de publier de tableau de financement, ni un certain nombre d'annexes.

Saisie des opérations

Toutes les opérations exécutées et achevées à la date d'établissement du bilan sont saisies le jour même et évaluées au bilan et au compte de résultat conformément aux principes d'évaluation définis. L'enregistrement des opérations au comptant conclues, mais non encore exécutées, se fait selon le principe de la date de conclusion.

La couverture des risques de fluctuation des taux se fait au moyen de prêts/emprunts à taux fixe et variable auprès de Raiffeisen Suisse. Les postes du bilan et le résultat de ces transactions de couverture sont indiqués en valeur nette sur la base d'un accord de netting.

Monnaies étrangères

Les créances et engagements ainsi que les positions en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les pertes et les gains de cours résultant de la réévaluation sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce». Les transactions en monnaie étrangère effectuées pendant l'année sont converties au cours en vigueur au moment de la transaction.

Cours de conversion des monnaies étrangères

	31.12.2024	31.12.2025
EUR	0.9382	0.9311
USD	0.9063	0.7931

Liquidités, fonds passifs, composantes d'intérêts

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les engagements sous forme de comptes métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal est négocié sur un marché liquide et efficient en termes de prix.

Les agios ou disagios sur emprunts auprès de la centrale de lettres de gage sont délimités sur la durée.

Créances sur les banques et la clientèle, créances hypothécaires, corrections de valeurs

Ces éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs sous forme de comptes métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal est négocié sur un marché liquide et efficient en termes de prix. Les produits des intérêts sont délimités sur une base périodique.

Les créances pour lesquelles la Banque estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels sont considérées comme compromises. Les créances compromises sont évaluées à leur valeur de liquidation, tout comme les éventuelles garanties. Des corrections

Annexe aux comptes annuels

de valeur individuelles sont constituées pour les créances compromises sur la base d'analyses régulières des engagements de crédit. A ce titre, la solvabilité du débiteur ainsi que la valeur de liquidation réalisable des couvertures sont prises en compte. Si le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des garanties, la partie non couverte est intégralement provisionnée.

En cas de créance compromise, il est possible de maintenir, dans le cadre d'une stratégie de continuation, une limite de crédit disponible. Pour les limites de crédit non utilisées, des provisions pour encours hors bilan sont au besoin constituées. Pour les crédits en comptes courants dont l'utilisation est en principe soumise à des fluctuations fréquentes et élevées, la couverture initiale et ultérieure des risques se fait globalement (c'est-à-dire corrections de valeur pour l'utilisation effective et provisions pour la limite de crédit non utilisée) via la position «Variations des corrections de valeur liées au risque de défaillance et pertes résultant des opérations d'intérêts». En cas de changements dans l'utilisation de la limite, un transfert sans incidence sur le compte de résultat est opéré entre les corrections de valeur et les provisions. La dissolution de corrections de valeur ou provisions devenues disponibles se fait également via la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les intérêts et commissions correspondants échus depuis plus de 90 jours sont réputés en souffrance. Quant aux crédits en compte courant, les intérêts et commissions sont considérés comme en souffrance lorsque la limite de crédit autorisée est dépassée depuis plus de 90 jours. Les intérêts et commissions en souffrance et compromis (y compris les intérêts courus) ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais directement inscrits dans les corrections de valeur liées au risque de défaillance. La sortie du bilan d'une créance intervient au plus tard lorsqu'un titre juridique confirme la clôture de la procédure de réalisation. Les créances ne sont plus considérées comme compromises (annulation de la correction de valeur) lorsque les arriérés (capitaux et intérêts en souffrance) sont payés dans les délais prévus par les dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits.

Pour les risques latents d'un portefeuille, les corrections de valeur pour les risques de défaillance latents sont intégrées en utilisant une approche basée sur le risque qui tient compte des risques du portefeuille.

Corrections de valeur individuelles sur positions de crédit compromises

Les corrections de valeur individuelles sur positions de crédit compromises sont calculées pour chaque position selon le principe de précaution et déduites de la créance concernée.

Pour établir le bilan, il convient de distinguer les corrections de valeur individuelles sur créances sur la clientèle et les corrections de valeur individuelles sur créances hypothécaires.

Si les limites du compte courant ne sont pas utilisées, une éventuelle prévoyance des risques (à savoir des corrections de valeur individuelles pour une utilisation effective et des provisions pour la limite de crédit non utilisée) est constituée par le biais du compte de corrections de valeur individuelles dans son ensemble.

Au besoin, des provisions pour opérations hors bilan doivent être constituées pour les autres limites de crédit non utilisées.

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance latents

Les corrections de valeur pour les risques de défaillance latents sur les positions non compromises sont constituées pour les positions du bilan suivantes:

- Créances sur les banques
- Créances sur la clientèle
- Créances hypothécaires

Les provisions pour risques de défaillance latents sont constituées sur les positions hors bilan suivantes:

- Engagements conditionnels
- Engagements irrévocables

Annexe aux comptes annuels

Les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance latents sont automatiquement comptabilisées dans l'application bancaire. Un nouveau calcul et une comptabilisation entièrement automatisés de toute constitution / dissolution qui en résulte sont effectués dans l'application bancaire sur une base mensuelle.

Pour les positions faisant l'objet de corrections de valeur individuelles, celles-ci sont considérées comme la meilleure estimation du risque de défaillance. Par conséquent, une éventuelle correction de valeur pour les risques de défaillance latents d'une position avec une correction de valeur individuelle est automatiquement annulée par l'application bancaire.

Opérations de négoce

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au poste «Résultat des opérations de négoce».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les opérations sur instruments financiers dérivés ne sont effectuées qu'en tant que commissionnaire pour satisfaire aux demandes des clients. Pour les opérations sur contrats négociés en bourse, les valeurs de remplacement ne sont portées au bilan que dans la mesure où elles ne sont pas garanties par des dépôts de marge.

Les valeurs de remplacement des contrats négociés hors bourse sont toujours mentionnées. Quant à la couverture des risques de fluctuation des taux, veuillez-vous reporter aux explications sous «Saisie des opérations».

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les immeubles repris des opérations de crédit et destinés à la revente. L'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Par valeur la plus basse, on entend la moins élevée entre valeur d'acquisition et celle de liquidation.

Participations

Sous les participations figurent les parts dans Raiffeisen Suisse, les participations dans des institutions régionales et locales nécessaires pour des raisons économiques et commerciales ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire SA. Les parts dans Raiffeisen Suisse sont inscrites au bilan au maximum à leur valeur nominale. L'évaluation des autres participations se fait selon le principe de la valeur d'acquisition, à savoir aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation. La valeur intrinsèque est contrôlée à chaque date d'établissement du bilan. Les participations peuvent comporter des réserves latentes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition majorée des investissements accroissant la valeur. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, de la manière suivante:

Durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles	ans
Immeubles	66 ans
Transformations et aménagements dans des locaux loués	Durée de location résiduelle/prochaine possibilité de résiliation, maximum 15 ans
Logiciel bancaire central	10 ans
Autres logiciels et matériel informatique	3 ans
Mobilier et installations	8 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

Annexe aux comptes annuels

Les investissements mineurs sont affectés directement aux charges d'exploitation. Les rénovations importantes accroissant la valeur sont inscrites à l'actif, alors que les travaux d'entretien et les réparations sont comptabilisés comme charges. Les immobilisations corporelles peuvent comporter des réserves latentes.

L'amortissement des immeubles et des bâtiments en construction débute à la date à partir de laquelle ils sont utilisés. Les terrains à bâtir non construits ne sont pas amortis.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles est vérifiée à chaque date d'établissement du bilan, lorsque des événements ou des circonstances laissent supposer qu'il y a dépréciation de valeur. Une éventuelle dépréciation est alors comptabilisée au poste «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles». Si le contrôle de la valeur d'une immobilisation corporelle met en évidence une modification de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie sur la durée d'utilisation nouvellement définie.

Provisions

Des provisions sont constituées selon le principe de prudence pour les risques identifiés à la date d'établissement du bilan, qui résultent d'un événement passé et entraînent un possible engagement. S'agissant des provisions pour les limites de crédit non utilisées, nous vous renvoyons aux explications sous «Créances sur les banques, et sur la clientèle, créances hypothécaires, corrections de valeur». Les autres provisions peuvent comporter des réserves latentes.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il est possible de constituer des réserves pour risques bancaires généraux. Il s'agit de réserves destinées à la couverture de risques latents inhérents à l'activité bancaire, constituées à titre de précaution en conformité avec les dispositions régissant l'établissement des comptes.

Engagements conditionnels, promesses irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces engagements sont comptabilisés dans les opérations hors bilan à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles. Pour les engagements conditionnels et les engagements irrévocables, les provisions pour risques de défaillance latents sont comptabilisées selon une approche basée sur les risques qui tient compte des risques du portefeuille.

Impôts

Les impôts sont calculés et comptabilisés sur la base du résultat de l'exercice de référence. Les impôts latents ne sont pas enregistrés.

Modifications par rapport à l'exercice précédent

Aucune modification majeure n'a été apportée aux «Principes d'établissement du bilan et d'évaluation».

Événements survenus après la date d'établissement du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2025 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.

Informations sur le bilan

1 – Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

1.1 – Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Couvertures des créances et des opérations hors bilan				
en CHF	Garantie hypothécaire	Autres garanties	Sans garantie	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	4'460'606	8'065'613	25'762'859	38'289'078
dont collectivités de droit public	356'000	329'822	19'206'053	19'891'875
Créances hypothécaires				
Immeubles d'habitation	811'504'735	–	32'752	811'537'487
Locaux professionnels et commerciaux	20'702'450	–	–	20'702'450
Artisanat et industrie	20'841'421	–	–	20'841'421
Autres	21'526'646	–	292'434	21'819'080
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	879'035'858	8'065'613	26'088'045	913'189'516
31.12.2024	854'707'886	7'172'850	25'680'859	887'561'595
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	876'951'651	8'040'954	25'543'499	910'536'103
31.12.2024	852'384'480	7'154'014	25'070'582	884'609'077
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	56'955	26'725	83'680
Engagements irrévocables	59'441'421	–	4'298'119	63'739'540
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires*			106'842'303	106'842'303
Total hors bilan				
31.12.2025	59'441'421	56'955	111'167'147	170'665'523
31.12.2024	50'129'950	39'970	105'947'429	156'117'350

* Dont engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires envers Raiffeisen Suisse d'un montant de 105'874'063 francs (voir également les explications en page 10).

1.2 – Créances compromises

Créances compromises				
en CHF	Montant brut dû	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net dû	Corrections de valeur
31.12.2025	3'682'843	3'211'360	471'483	471'483
31.12.2024	4'468'821	3'909'942	558'880	558'880

Toutes les créances pour lesquelles il existe des corrections de valeur individuelles sont comptabilisées comme créances compromises.

Informations sur le bilan

2 – Répartition des opérations de négoce et des immobilisations financières

Répartition des opérations de négoce (actifs)

en CHF	31.12.2024	31.12.2025
Titres de créance	–	–
Métaux précieux	–	4'927
Total des opérations de négoce	–	4'927

Répartition des immobilisations financières

en CHF	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Titres de créance	–	–	–	–
Titres de participation	–	–	–	–
Immeubles	–	–	–	–
Total des immobilisations financières	–	–	–	–

3 – Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

Instruments financiers dérivés

en CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement		Volume des contrats	Valeurs de remplacement		Volume des contrats
	positives	négatives		positives	négatives	
Instruments de taux						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Devises						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Métaux précieux						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Titres de participation et autres						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Total						
	31.12.2025	–	–	–	–	–
	31.12.2024	–	–	–	–	–

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont déterminées selon un modèle d'évaluation. Les contrats de netting ne sont pas pris en compte pour le relevé des valeurs de remplacement.

La Banque négocie des instruments financiers dérivés sur ordre de clients et par l'intermédiaire de Raiffeisen Suisse. Elle ne prend pas de positions sous forme d'instruments de négoce.

Répartition selon les contreparties

en CHF	31.12.2025	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives	–	–	–	–

Informations sur le bilan

4 – Autres actifs et passifs

Autres actifs et passifs		
en CHF	31.12.2024	31.12.2025
Autres actifs		
Compte de compensation	–	–
Déclaration de garantie de Raiffeisen Suisse	–	–
Impôts indirects	12'474	13'718
Autres comptes d'ordre	16'950	16'119
Autres actifs	–	–
Total des autres actifs	29'424	29'837
Autres passifs		
Compte de compensation	–	–
Coupons et titres de créance échus mais non encaissés	472	469
Taxes et impôts indirects dus	930'572	438'464
Autres comptes d'ordre	8'875	5'950
Autres engagements	13'859	15'810
Total des autres passifs	953'778	460'693

5 – Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en CHF	31.12.2024		31.12.2025	
	Valeur comptable	Engagement effectif	Valeur comptable	Engagement effectif
Actifs nantis/cédés ¹	243'289'473	191'500'000	263'404'391	208'500'000
Actifs sous réserve de propriété ²	–	–	–	–

1 Prêts et crédits à la clientèle mis en gage ou cédés.

2 Objets en leasing financier.

Informations sur le bilan

6 – Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre sont assurés auprès de Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative. L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans. Les assurés ont toutefois la possibilité de prendre une retraite anticipée à partir de 58 ans en acceptant une réduction de la rente. Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative couvre au minimum les prestations obligatoires prévues par la LPP. Raiffeisen Fondation de l'employeur gère les réserves de cotisations d'employeur des Banques Raiffeisen et des sociétés du Groupe Raiffeisen.

6.1 – Engagements envers les institutions de prévoyance

Engagements envers les institutions de prévoyance		
en CHF	31.12.2024	31.12.2025
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	843'346	944'929
Obligations de caisse	–	–
Autres engagements	–	–
Total des engagements envers les institutions de prévoyance	843'346	944'929

6.2 – Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance

Conformément aux derniers comptes annuels vérifiés (selon la Swiss GAAP RPC 26) de l'institution de prévoyance du Groupe Raiffeisen, le degré de couverture est le suivant:

Degré de couverture		
en %	31.12.2023	31.12.2024
Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative	111,6	117,4

La réserve de fluctuation de la valeur cible de la Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative se chiffrait à 117% au 31 décembre 2024. Fin 2024, le degré de couverture se situait au-dessus de cet objectif, ce qui engendre des fonds libres. L'Assemblée des délégués de Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative décide d'affecter des éventuels fonds libres. Pour ce faire, elle applique en règle générale les «Principes d'affectation des fonds libres (participation aux excédents)» qu'elle a promulgués. Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse part du principe qu'il ne résulte, pour l'heure, aucun avantage économique pour l'employeur malgré l'existence de fonds libres, qui doivent être utilisés au profit des assurés.

Le degré de couverture au 31 décembre 2025 sera consultable dès avril 2026 dans le rapport de gestion 2025 du Groupe Raiffeisen sous raiffeisen.ch/rapportdegestion. Pour les employeurs affiliés, il n'en résulte ni bénéfice ni engagement économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

La charge de prévoyance est indiquée dans l'annexe 13. «Charges de personnel» sous la position «Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel».

Informations sur le bilan

6.3 – Réserve de cotisations de l'employeur

Réserve de cotisations de l'employeur auprès de Raiffeisen Fondation de l'employeur

en CHF	2024	2025
Situation au 1er janvier	861'206	843'346
+ Versements ¹	–	100'000
– Prélèvements ¹	–23'500	–
+ Rémunération ²	5'641	1'582
Situation au 31 décembre	843'346	944'929

1 Ont une incidence sur les cotisations auprès des institutions de prévoyance du personnel (voir annexe 13 «Charges de personnel»).

2 La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur figure dans le résultat des opérations d'intérêts.

La réserve de cotisations de l'employeur est évaluée à la valeur nominale, selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elle n'est pas activée.

La réserve de cotisations de l'employeur ne fait pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles), ni de corrections de valeur.

7 – Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en CHF	Situation au début de l'exercice de référence	Utilisations conformes au but	Changements d'affectation (transfert comptable)	Différences de change	Recouvrements, intérêts en souffrance	Constitutions au débit du compte de résultat	Dissolutions au crédit du compte de résultat	Situation à la fin de l'exercice de référence
Provisions								
Provisions pour risques de défaillance	92'408	–	1'108	–	–	34'418	–	127'934
dont provisions pour risques de défaillance latents	91'975	–	–	–	–	34'418	–	126'393
Provisions pour autres risques d'exploitation	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres provisions	62'794'172	–	–55'666'519	–	–	3'714'000	–24'000	10'817'653
Total des provisions	62'886'580	–	–55'665'411	–	–	3'748'418	–24'000	10'945'587
Réserves pour risques bancaires généraux	–	–	55'666'519	–	–	992'000	–	56'658'519
dont imposées	–	–	55'666'519	–	–	992'000	–	56'658'519
Corrections de valeur pour risques de défaillance	2'956'101	–49'696	–1'108	12	59'692	152'799	–464'173	2'653'627
dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	558'880	–49'696	–1'108	–	59'692	152'799	–249'084	471'483
dont corrections de valeur pour risques de défaillance latents	2'397'221	–	–	12	–	–	–215'089	2'182'144

Une partie des autres provisions a été affectée à la réserve pour risque bancaire généraux, ceci pour des raisons de présentation du tableau «Etat des capitaux propres».

Informations sur le bilan

8 – Capital social

Capital social			
en CHF	Nombre de sociétaires	Valeur nominale par part sociale	Capital social
Capital social au début de l'exercice de référence			
Capital social*	4'939	200	987'800
Capital social (parts sociales supplémentaires)			4'402'600
Total du capital social au début de l'exercice de référence	4'939		5'390'400
+ Versements des nouveaux sociétaires	291	200	58'200
– Remboursements aux sociétaires sortants	–141	200	–28'200
+ Emission de parts sociales supplémentaires			39'600
– Remboursements de parts sociales supplémentaires			–143'600
Capital social à la fin de l'exercice de référence			
Capital social*	5'089	200	1'017'800
Capital social (parts sociales supplémentaires)			4'298'600
Total du capital social à la fin de l'exercice de référence	5'089		5'316'400

* Afin d'éviter un double décompte, le nombre de sociétaires apparaît uniquement sous la position «Capital social».

Le capital social intégralement libéré de 5'316'400 francs est réparti en 26'582 parts sociales (exercice précédent: 5'390'400 francs répartis en 26'952 parts sociales).

Le capital donnant droit à des intérêts s'élève à 5'316'400 francs (exercice précédent: 5'390'400 francs).

Informations sur le bilan

9 – Personnes proches

Personnes proches

en CHF	Créances		Engagements	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Sociétés du Groupe	74'655'346	120'927'599	122'324'134	116'685'701
dont créances résultant de garanties de Raiffeisen Suisse	–	–		
Affaires concernant les organes	6'997'279	9'154'944	6'228'062	5'261'266
Autres personnes proches	–	–	–	–

Les conditions appliquées aux opérations au bilan et hors bilan avec des personnes proches sont les mêmes que celles en vigueur pour le reste de la clientèle avec les exceptions suivantes:

La direction de la Banque bénéficie, tout comme le reste du personnel, de conditions préférentielles en usage dans la branche.

La Banque Raiffeisen a des engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires envers Raiffeisen Suisse selon les statuts en vigueur de Raiffeisen Suisse (voir note dans l'annexe 1.1 et explications en page 10). Il n'existe pas d'autres opérations hors bilan importantes avec des personnes proches.

Des dispositions particulières sont appliquées au traitement et à la surveillance des crédits aux organes afin d'assurer à tout moment l'indépendance personnelle.

Informations sur les opérations hors bilan et sur le compte de résultat

10 – Opérations fiduciaires

Il n'existe aucun placement fiduciaire auprès de banques tierces, ni pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

11 – Résultat des opérations de négoce

Résultat des opérations de négoce

en CHF	2024	2025
Négoce des devises et des billets	574'731	646'471
Négoce des métaux précieux	2'875	10'125
Total du résultat des opérations de négoce	577'606	656'596

12 – Intérêts négatifs

Intérêts négatifs

en CHF	2024	2025
Intérêts négatifs résultant d'opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	–	5'819
Intérêts négatifs résultant d'opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	264'092	248'644

Aucun intérêt négatif n'a été comptabilisé sur des positions clients pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

13 – Charges de personnel

Charges de personnel

en CHF	2024	2025
Appointements des organes de la Banque et du personnel	3'109'430	3'301'312
AVS, AI, AC et autres prestations sociales	368'976	378'488
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	369'359	498'314
Autres charges de personnel	96'191	168'046
Total des charges de personnel	3'943'957	4'346'160

Informations sur les opérations hors bilan et sur le compte de résultat

14 – Charges d'exploitation

Charges d'exploitation		
en CHF	2024	2025
Frais de locaux	225'649	234'282
Charges relatives à la technique d'information et de communication	964'553	951'344
Charges pour véhicules, machines, mobilier et autres aménagements ainsi que pour leasing opérationnel	49'258	54'449
Honoraires de la société d'audit	55'529	32'589
dont audit des comptes annuels et audit prudentiel*	55'529	32'589
dont pour autres prestations	–	–
Autres charges d'exploitation	1'372'469	1'381'050
Total des charges d'exploitation	2'667'458	2'653'715

* Cette rubrique comprend 20'875 francs d'honoraires de la Révision interne de Raiffeisen Suisse. Ces prestations ont été fournies par la Révision interne de Raiffeisen Suisse qui intervient pour le compte de la société d'audit (exercice précédent: -1'426 francs). La minoration des charges en 2024 s'explique par la diminution des prestations effectuées par la Révision interne lors des travaux de contrôle réglementaires pour le compte de l'organe de révision externe, entraînant un remboursement de charges d'honoraires.

15 – Impôts courants

Impôts courants		
en CHF	2024	2025
Impôts courants*	678'223	682'536
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	12,26%	11,15%

* Les impôts latents ne sont calculés et présentés qu'au niveau du Groupe Raiffeisen.

Il n'existe aucun report de perte de nature fiscale ayant un impact sur les impôts sur les revenus.

16 – Commentaires sur des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires, ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Les charges extraordinaires de 3'714'002 francs comprennent la constitution de réserves latentes libres de 3'714'000 francs dans la position «Provisions».

Pour l'exercice précédent, les charges extraordinaires de 4'110'000 francs correspondent à la constitution de réserves latentes libres dans la position «Provisions».



Shape the future
with confidence

Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de la
Banque Raiffeisen du Mont-Tendre société coopérative,
Hautemorges

Bâle, le 12 février 2026

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 6–8 et 10–27) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession applicables à l'audit des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Shape the future
with confidence



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'article 906 CO al. 1 en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906, al. 1, CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch.2 CO, nous confirmons que la proposition de l'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Didier Müller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Clément Gathier
Expert-réviseur agréé

Conseil d'administration

Pascal Rossy, président · Michel Walpen, vice-président · Elodie Baudin · Philippe Meier · Patrick Wulliens, membres

Direction et collaborateurs

Blaise Leuba, président de la direction · Robert Gabriel, vice-président de la direction · Christophe Desarzens · Michael Roulet, membres de la direction · Micheline Aubert Gras · Marlène Beuchat, fondées de pouvoir · Jacques Ammann · Alexandre Chollet · Martial Cruchet · Patricia Mota · Stéphanie Paratte, mandataires commerciaux · Séverine Bally · Ginette Baudet · Nathalie Bussard · Giancarlo Casto · Maël Cavigioli · Fabienne Genoud · Michel Gilliard · Eglantine Lecoultre · Fanny Marti · Thomas Morand · Irène Nigro · Thomas Pasini · Bastien Pellet · Olga Picot · Claude-Alain Progin · Anne-Lise RoCHAT · Apiramy Sellathurai · Leona Velekinca · Claire-Lise Wyss, collaborateurs · Anthony Bischoff · Lara Cianfaglione · Mariana Da Silva Ferreira · Zoé Maleplate, apprentis

Organe de révision

Ernst & Young SA

Banque Raiffeisen du Mont-Tendre société coopérative

Route de Bière 3
1143 Apples
Téléphone 021 800 92 92
mont-tendre@raiffeisen.ch
www.raiffeisen.ch/mont-tendre

La Vy de Ballens 6
1145 Bière
Téléphone 021 800 92 92

Rue de Chabiez 2
1148 L'Isle
Téléphone 021 800 92 92



Ouvrons la voie

125 125 ANS | **RAIFFEISEN**

